

la CGTR a réaffirmé le droit des travailleurs de la Réunion à une indemnisation du chômage rapide

Une délégation de la CGTR, conduite par Bruny Payet, secrétaire général, était reçue hier matin par le chef de cabinet du secrétaire d'Etat aux «départements» et «territoires d'outre-mer», Paul Dijoud. Ce dernier, pris, selon son chef de cabinet, par son emploi du temps trop chargé, s'était fait excuser. Cette absence a été regrettée par les responsables de la CGTR qui, lui ayant remis l'an dernier, au mois d'août, un document, auraient souhaité en faire le point.

Pendant une heure et demie, les responsables de la CGTR ont attiré l'attention du représentant du secrétaire d'Etat sur l'aggravation de la situation en matière d'emploi et de chômage à la Réunion.

Malgré toutes les interventions faites par la CGTR pour obtenir des mesures d'urgence, force est de constater qu'elles n'ont pas été suivies d'effet ; certaines «anomalies», c'est le moins qu'on puisse dire, l'attestent en tous cas.

C'est le cas, par exemple, de certaines adjudications qui ont été attribuées depuis longtemps, alors que les entreprises adjudicatrices sont à attendre des ordres de services leur permettant de commencer des travaux.

Des exemples précis de ce type ont été donnés par la CGTR.

C'est encore le cas des adjudications infructueuses et qui donnent lieu à une sorte de ping-pong entre les patrons et l'administration. Dans ce cas, comme dans le précédent, ce sont les travailleurs qui en font les frais.

Autre «anomalie» encore, c'est la non-application à la Réunion de la loi du 27 décembre 1973, qui fait obligation à toutes les entreprises de contracter

une assurance afin de garantir les droits de leur personnel en cas de difficultés financières, voire de dépôts de bilan.

Cette loi a toute son importance lorsque des entreprises, qui pourraient ne pas donner toutes les garanties, soumissionnent et obtiennent des marchés. Combien sont-elles, ces entreprises qui ont calé en cours de route, abandonnant leur personnel? Sans compter bien évidemment les patrons qui disparaissent purement et simplement (SME ou entreprise Reboul, pour ne prendre que ces exemples, sur lesquels nous aurons l'occasion peut être de revenir). Lorsque cela survient, les travailleurs doivent s'adresser à la justice et attendre des mois sinon davantage.

C'est une situation qui ne peut plus durer.

Autre fait signalé par les responsables de la CGTR, c'est que bien souvent c'est dans cette catégorie d'entreprises que les salaires légaux et conventionnels ne sont pas respectés.

Si les responsables de la CGTR ont réaffirmé la nécessité impérieuse de donner du travail aux travailleurs, c'est un droit fondamental, devant la carence du pouvoir en ce domaine, force est de se tourner vers l'indemnisation du chômage.

Sur ce point, la CGTR, qui avait déjà transmis au secrétaire d'Etat ses propositions concrètes il y a une quinzaine de jours, a réaffirmé le droit des travailleurs réunionnais à une indemnisation du chômage rapide et qui ne soit pas au rabais par rapport à ce qui est appliqué en France.

Les délégations ont rappelé qu'il était inadmissible que les délais fixés par la loi ne soient pas respectés ; les travailleurs ne le comprendraient pas.

Pas plus qu'ils ne

comprendraient que les prestations auxquelles ils auraient droit ne soient pas les mêmes que celles appliquées en France, et que les conditions d'attribution ne soient pas adaptées à la situation

spécifique de la Réunion.

Concernant les cotisations, la CGTR a rappelé la nécessité d'une période transitoire d'une part et de la création d'autre part d'une caisse ASSEDIC

locale et de la mise en place de la compensation.

Enfin, il a été question de la sauvegarde des droits des travailleurs licenciés actuellement, avant la mise

en application de la loi ; sur ce point la CGTR a rappelé la nécessité d'étendre au plus vite l'aide publique de l'Etat aux travailleurs privés d'emploi ; pour la CGTR, ce ne serait qu'un acte de justice.

SMIC : L'augmentation du 1er juillet marquera-t-elle un rattrapage ou un nouveau recul ?

Dans un peu plus d'une semaine maintenant, à compter du 1er juillet prochain, le SMIC va de nouveau augmenter.

D'abord parce qu'il est prévu que le SMIC doit être révisé chaque année au 1er juillet ; il s'agit là d'une date fixe, contrairement aux autres dates d'augmentation du SMIC. Cette augmentation du 1er juillet est un réajustement par rapport à l'évolution des salaires et elle ne peut en aucun cas être inférieure à la moitié de l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires horaires moyens enregistrés par l'enquête trimestrielle du ministère du travail.

Mais ensuite, à ce premier pourcentage d'augmentation, devra cette fois s'ajouter le pourcentage résultant de l'augmentation du coût de la vie par rapport au dernier réajustement du SMIC.

En effet, lorsque l'indice officiel des prix atteint une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice enregistré lors de la précédente augmentation du SMIC, ce dernier doit être de nouveau augmenté au moins dans les mêmes proportions.

C'est ce qui va se passer.

Mais là, se pose l'éternelle question de savoir ce que décidera le gouvernement pour la Réunion. Va-t-on enfin mettre en application les multiples promesses, les unes plus solennelles que les autres, de rattrapage ?

Ou, au contraire, va-t-on une nouvelle fois aggraver l'écart qui existe entre le SMIC de la Réunion et le SMIC de France ?



Les journaliers agricoles de la Réunion sont parmi les travailleurs les plus mal payés. Même pas le SMIC !

ST-DENIS ST-BENOIT

VESTIRAMA

JEAN CHAPEL

ETE 79

Laissez vous gagner par la nouvelle collection
JEANS «J.C.» - Salopettes - Pantalons
 Coton/Tergal - «Plis» -
 Chemises «flou» - Ensemble «habillé»
 Big Shirt
 Robes - Jupes - Chemisiers - Clakettes - Bob

LE NUMÉRO 1 DU VÊTEMENT
 HOMMES - DAMES - ENFANTS

Soutien à Témoignages

P.F.A du Port verse 10 F de soutien à Témoignages.
 A.E. de Saint-Benoît verse 50 F de soutien à Témoignages.

**25 Août...
 2 Septembre 1979**

La semaine des records d'organisation :
 1.000 athlètes, 1.000 personnes pour l'intendance,
 300.000 tickets, 30.000 repas, 1.000 lits
 100.000 spectateurs, 4 stades neufs, etc...

PREMIERS JEUX DES ILES DE L'OCEAN INDIEN

MARIAGE

Samedi 16 juin a été célébré à Sainte-Suzanne le mariage de notre camarade :
 Evenor AROUBAMY
 et de Marie Paule NATIVEL
 La section communiste de St-André renouvelle aux heureux époux ses meilleurs vœux de bonheur.

LA VIE DU PARTI

REGION EST
 SECTION DE
 SAINT-ANDRÉ
 COMITÉ DE SECTION
 Mardi 26 juin à 19 heures -
 Lieu habituel.

LOTTO NATIONAL

loterie

FRANÇOIS PAYET

« SECRETARIAT SERVICE »

RUE FRANÇOIS ISAUTIER - Tél : 25-00-47
 SAINT-PIERRE